



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Aix-les-Bains
ARRÊTÉ du maire N° 026-2025

OBJET : Taxi – Retrait d'une autorisation de stationnement de taxi N° 8 (huit).

Le Maire de la Commune d'Aix-les-Bains

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-33, L 3642-2 et L 5211-9-2 ;

VU le code des transports ;

VU l'arrêté municipal N°60-2008 AG, en date du 13 mars 2008 attribuant l'autorisation de stationnement N°8 (huit) à Monsieur Thierry JOLY, chauffeur taxi ;

VU l'arrêté du maire du 30 avril 1991, notamment l'article 1, fixant le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation dans la commune d'Aix-les-Bains et délimitant le périmètre du ressort géographique de ces autorisations ;

CONSIDERANT le mail de Monsieur Thierry JOLY en date du 17 décembre 2025 par lequel il présente son successeur à titre onéreux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de stationnement N°8 (huit) délivrée par arrêté municipal N°60-2008 le 13 mars 2008, avec prise de fonctionnement le 27 mars 2008 à Monsieur Thierry JOLY, chauffeur de taxi est retirée à compter du 4 février 2025.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Savoie,
- Madame la Directrice de l'Administration générale,
- Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police,
- Monsieur le Directeur de la Sécurité et de la tranquillité publique.

Fait à Aix-les-Bains, le 27 janvier 2025

Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Première adjointe

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du - 5 FEV. 2025 »



Monsieur le maire

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

*informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble
dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 5/02/2025

Signature du bénéficiaire :

Thierry JOLY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté N°026/2025 Retrait autorisation de stationnement taxi
emplacement N°8 - Monsieur Thierry JOLY

Date de décision: 27/01/2025

Date de réception de l'accusé 29/01/2025

de réception :

Numéro de l'acte : AR0262025

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20250127-AR0262025-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 6 .1 .1 .1

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

Police administrative générale

Autorisations de stationner des taxis (L.2213-2 du CGCT)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Arrêté N°026-2025 M. Thierry JOLY_Retrait autorisation de
stationnement N°8 pris modèle N°2.doc (99_AI-073-217300086-
20250127-AR0262025-AI-1-1_1.pdf)